

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-54

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Objet : Attribution du marché public de travaux pour la pose et l'installation d'un bloc sanitaire automatique en béton fabriqué

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 18 juin 2024 sur le rapport d'analyse des offres,

Une consultation par procédure adaptée a été lancée le 31 janvier 2024 afin d'engager les travaux pour l'installation d'un bloc sanitaire automatique sur la Place Etienne Jargeat.

A l'issue de la période de publication, 3 offres ont été déposées.

Après application des critères de sélection prévus dans la consultation, il ressort que le candidat suivant a remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

Candidat	Montant HT	Montant TTC
FRANCIOLI SAS	33 781.00 €	40 537.20 €

DECIDE

- **DE SIGNER** le présent marché avec l'entreprise FRANCIOLI SAS pour un montant toutes taxes comprises de 40 537.20 € ;
- **DE DIRE** que le marché prendra effet à la date inscrite sur l'ordre de service pour une durée de 11 semaines ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget d'investissement 2024.

À la Voulte sur Rhône, le 26/06/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).